



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE DDCSPP PIPPV-2019-002 DU 6 MARS 2019
MODIFIANT L'ARRETE DDCSPP SIS-2018-01/01 DU 5 JANVIER 2018**

**FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE FAMILLE
DES PUPILLES DE L'ETAT
POUR LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.224-1 à 12 et R.224-1 à R.224-25,

Vu l'arrêté préfectoral n° 38/2018 de délégation de signature en date du 28 novembre 2018 au profit de Monsieur Thierry PLACE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral DDCSPP SIS-2018-01/01 du 5 janvier 2018 fixant la composition du conseil de famille des pupilles de l'État,

Vu le courriel en date du 5 février 2019 du président de l'association Enfance et Familles d'Adoption proposant une candidature,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Valérie AUDEBERT est désignée membre suppléant du conseil de famille des pupilles de l'Etat au titre de représentante de l'association Enfance et Familles d'Adoption à compter du 6 mars 2019.

Article 2 :

Madame Valérie AUDEBERT est désignée pour la durée du mandat restant à courir pour les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat désignés par l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 6 mars 2019

Pour la Préfète et par déléation
Pour le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Le sous-directeur à la Cohésion Sociale



Julien BERTRAND